

DOSSIER DE PRESSE

ACCORD REGIONAL DE RELANCE 2021-2022



CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION CADRE 2021-2027

En présence de Madame **Jacqueline GOURAULT**,
Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les
collectivités territoriales

Signature par :

Madame **Fabienne BUCCIO**
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur **Alain ROUSSET**
Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Sommaire

·		
·	INTRODUCTION	p 3
·		
·	LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION CADRE 2021-2027	p 4
·		
·	L'ACCORD REGIONAL DE RELANCE 2021-2022	p 6
·		

Contact Préfecture

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99

Agathe Nougé : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18

pref-communication@gironde.gouv.fr

Contact Conseil régional

Rachid Belhadj : 05 57 57 02 75

presse@nouvelle-aquitaine.fr

INTRODUCTION

L'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine s'engagent pour investir massivement et de manière coordonnée au moyen du Contrat de plan État Région 2021-2027 et de l'accord régional de relance 2021-2022 qui en fait partie. Ces documents traduisent la stratégie régionale définie par l'État et la Région pour la Nouvelle-Aquitaine.

Ce sont au total **6,5 milliards d'euros** qui seront investis par l'Etat et le Conseil régional à court et moyen terme pour répondre à la crise et permettre à la Nouvelle-Aquitaine de répondre aux défis de demain.

En M€	ETAT			REGION			TOTAUX		
	ARR	CPER	Crédits valorisés	ARR	CPER	Crédits valorisés	ARR	CPER	ARR + CPER
0- Infrastructures - transports - Mobilités	939,878			697,245			1 637,123		
1- Enseignement supérieur, recherche et innovation	24,754	110,308	242,837	68,400	247,014	87,286	93,154	357,322	450,476
2- Transition écologique et énergétique	39,185	391,142	0,000	89,305	420,154	100,096	128,490	811,296	939,786
3- Soutien à l'appareil productif et aux filières	26,841	7,700	17,892	241,200	56,792	0,000	268,041	64,492	332,533
4- Cohésion sociale et territoriale	464,228	359,165	728,904	213,410	329,677	655,791	677,638	688,842	1 366,480
Total	1 494,886	868,315	989,633	1 309,560	1 053,637	843,173	2 804,446	1 921,952	4 726,398
Total CPER + ARR	2 363,201			2 363,197					4 726,398
Total CPER + ARR + crédits valorisés	3 352,834			3 206,370					6 559, 204

La signature de ces documents concrétise un important travail mené en concertation avec les acteurs du territoire.

La convergence et la coordination de l'action publique permettent de mobiliser plus de financements et de répondre avec plus de force aux enjeux de la région.

Cette signature constitue une étape importante car elle marque un engagement coordonné de l'État et de la Région mais n'en constitue pas le point final.

En 2021 le travail de précision du CPER va se poursuivre par une large concertation avec les territoires et l'ensemble des financeurs.

La signature du CPER 2021 - 2027 aura lieu d'ici la fin de l'année 2021.

L'accord de relance a quant à lui vocation à être mis en œuvre dès à présent via les dispositifs de l'État et de la Région.

En complément, en 2021, 5 contrats de plan interrégionaux État-Régions (CPIER), supports de politiques adaptées à la géographie du territoire, seront signés :

- CPIER Massif des Pyrénées (53,3 M€ de crédits Etat, dont 5,6 M€ au titre du plan France Relance)
- CPIER Massif Central (60,3 M€ de crédits de l'Etat, dont 7,1 M€ au titre du plan France Relance)
- CPIER Plan Lot (20,8 M€ dont 768 K€ au titre du plan France Relance)
- CPIER Plan Garonne (33 M€ dont 1,5 M€ au titre du plan France Relance)
- CPIER Plan Loire (125,8 M€ dont 1 M€ au titre du plan France Relance)

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Le CPER-Cadre 2021-2027 comprend des priorités stratégiques dont la réalisations'effectue sur une période plus longue que celle de l'accord de relance. Il regroupe des financements mobilisés sur 4 thématiques :

1. Enseignement supérieur, recherche et innovation

Le développement des formations supérieures la recherche et de l'innovation constitue un enjeu majeur et prioritaire pour préparer la Nouvelle-Aquitaine, ses habitants, ses entreprises et ses territoires, aux défis à venir, que ce soit la transition écologique et énergétique ou la numérisation de la société. Pour cela, le CPER doit à travers l'investissement de l'Etat et de la Région porter les priorités scientifiques et technologiques permettant aux étudiants et aux établissements et organismes d'enseignement et de recherche de répondre à ces défis, en confortant les domaines d'excellence.

Les priorités d'actions seront les suivantes :

1. Transition écologique et énergétique
2. Santé et biotechnologies
3. Economie bleue et océan
4. Energies renouvelables et alternatives
5. Aéronautique et spatial
6. Chimie et matériaux
7. Laser et photonique
8. Techniques et ingénierie de la construction
9. Hautes technologies, numérique, Intelligence Artificielle (IA) et robotique
10. Projets pluridisciplinaires et sciences humaines et sociales
11. La transformation numérique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

2. Transition écologique et énergétique

L'Etat et la Région partagent le constat que les politiques engagées depuis plusieurs années doivent désormais être amplifiées pour accélérer et massifier des transformations déjà à l'œuvre, ou pour inverser des tendances qui restent préoccupantes. Le volet « transition écologique » du CPER 2021-2027 a ainsi vocation à constituer le cadre d'intervention pour décliner en Nouvelle-Aquitaine les grandes priorités régionales et gouvernementales en matière d'environnement et de développement durable.

Les priorités d'actions seront les suivantes :

1. Transition énergétique et climat
2. Economie circulaire
3. Aménagement et développement durable des territoires
4. Reconquête de la biodiversité
5. Préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité
6. Prévention des risques naturels

3. Soutien à l'appareil productif et aux filières

Le soutien aux capacités économiques de la région est une nécessité pour conforter les emplois d'aujourd'hui et créer les emplois de demain. Pour cela, l'Etat et le Conseil régional s'engagent à œuvrer de concert.

Les priorités d'actions seront les suivantes :

- 1- La mobilisation du PIA 4 en appui du Plan de relance national
- 2- La politique des filières de la Région Nouvelle-Aquitaine au cœur des actions de relance
- 3- Un effort conjoint en matière d'intelligence économique
- 4- Un appui massif et coordonné pour accélérer l'innovation des entreprises notamment grâce à l'investissement vers des démonstrateurs
- 5- Soutien à l'économie sociale et solidaire
- 6- Soutien à l'économie touristique

4. Cohésion sociale et territoriale

L'emploi, la formation, la culture, l'aménagement du territoire, le soutien aux ruralités, l'accompagnement des centralités, la politique de la ville, le numérique, la jeunesse sont autant de ferments de cohésion participant à l'attractivité et au rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. L'Etat et le Conseil régional s'engagent à mener des actions structurantes sur ces champs d'actions.

Les priorités d'actions seront les suivantes :

- 1- Emploi et formation professionnelle : assurer une meilleure information et mieux analyser les besoins, accompagner les nouvelles formes d'emplois, accompagner les territoires, le développement des formations en santé et liées au grand âge...
- 2- Accompagner les territoires dans leur diversité : soutenir l'armature néo-aquitaine qui maille et irrigue le territoire, accompagner les petites et moyennes centralités en déprise dans leur programme de redynamisation, soutenir les territoires infra-urbains et ruraux en fragilité, accompagner les mutations économiques dans les territoires en transition, répondre au besoin de services publics plus proches et plus performants...
- 3- Numérique : agir en faveur de l'inclusion numérique des Néo-Aquitains, finaliser la couverture fibre optique de tous les territoires de la région, favoriser et valoriser le partage et le traitement de la donnée publique...
- 4- La santé : promouvoir l'exercice coordonné, accroître les moyens sur le sujet de la déprise médicale, intensifier la lutte contre les inégalités d'exposition aux crises sanitaires, santé animale, humaine et environnementale
- 5- Jeunesse et sport : accès des jeunes à l'information, soutien aux équipements sportifs...
- 6- culture et patrimoine : relance de l'activité des labels et des autres lieux de création, rénovation et investissement des établissements d'enseignement supérieur du champ culturel, soutien aux langues et cultures basques et occitanes...
- 7- Approches territoriales : accompagnement de la métropole de Bordeaux, de l'agglomération du Pays Basque, du pôle métropolitain Pays de Béarn, du pôle métropolitain Centre-Atlantique
- 8- Itinérance et voie fluviale

L'Accord régional de relance

L'accord régional de relance a pour ambition de mettre en cohérence les objectifs du plan France Relance national et ceux du Conseil régional.

La mise en œuvre conjointe de la relance en Nouvelle-Aquitaine s'appuie naturellement sur les partenaires et acteurs économiques de la région qui sont très régulièrement réunis au sein du comité de suivi régional France Relance par la Préfète Fabienne BUCCIO et le Président Alain ROUSSET.

Cet accord régional de relance vise à mettre en œuvre très rapidement des mesures permettant de soutenir et d'investir dans l'économie régionale en identifiant notamment les projets prêt à démarrer. Dans ce cadre, **plus de 2,8 Mds d'euros** seront mobilisés par l'État et la Région en 2021 et 2022.

Cet accord est basé sur 5 piliers :

1. pérenniser et moderniser les infrastructures de transport et de mobilité ;
2. accroître les moyens de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
3. accompagner la transition écologique et énergétique ;
4. soutenir l'appareil productif ;
5. conforter la cohésion sociale et territoriale.

Ces objectifs de l'accord régional de relance entrent en résonance avec les axes stratégiques du contrat de plan État-Région 2021-2027 (CPER) que l'État et la Région s'accordent à conclure en 2021.

Le Plan de relance produit déjà ses fruits en Nouvelle-Aquitaine :

- » Une baisse des impôts de production de 690 millions d'euros pour 55 986 entreprises.
- » 126 entreprises soutenues pour 102 millions d'euros d'aides ;
- » 48,3 millions d'euros d'aides grâce à Ma Prime Rénov pour 15 092 particuliers bénéficiaires
- » 224 millions d'euros pour la rénovation thermique de 337 bâtiments de l'État.
- » 21 115 primes à la conversion et bonus écologique accordés pour le verdissement des véhicules automobiles.
- » 26 millions d'euros pour la protection du patrimoine culturel et la rénovation des équipements culturels, dont 9 millions d'euros pour les cathédrales de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Limoges.
- » 36 millions d'euros pour accompagner les investissements de 310 communes.
- » 177 entreprises ont bénéficié des « chèques export » et « chèques volontariat international ».
- » plus de 60 000 jeunes Néo-Aquitains bénéficiaires du plan « 1 jeune, 1 solution »

Le Conseil régional continue pour sa part d'amplifier son spectre d'aides et de soutien exceptionnel dans ce contexte économique et social toujours tendus.

2 plans d'urgence du Conseil régional ont été votés avec déjà :

- 25,6 M€ d'aides régionales attribuées et 12 M€ de prêts accordés ;
- Un fonds d'urgence majoritairement sollicité par les secteurs du tourisme et du commerce (14 M€ en vague 2) ;
- Un chèque e-commerce totalise déjà plus de 1000 demandes pour un budget de 2 M€.

En complément, la Région a également déployé la même année une approche intégrée et globale pour anticiper la sortie de crise : l'initiative Nouvelle-Aquitaine Rebond (Acte I et II du Plan de transition et de reconquête technologique). Elle active un arsenal inédit de mesures (en sus des 2600 entreprises aidées chaque année par la Région et venant s'ajouter aux aides de France Relance).

Les interventions de la Région se révèlent :

- Qualitatives, en agissant sur les leviers de croissance de l'entreprise : fonds propres des PME et ETI (300 bénéficiaires potentiels) ; Export (27 entreprises) ; Renseignement économique (100 entreprises) ; Usine du futur (nouvelle vague fin 2020 avec 118 entreprises bénéficiaires, dont 59 diagnostics déjà finalisés) ;
- Massives, en volume financier : 20 M€ pour ingénierie financière ; 100 M€ annuels pour Investissement productif (550 entreprises) ;
- Ciblées, en prise avec les priorités Neo Terra et l'innovation : Hub mobilité Hydrogène ; Approvisionnement en électricité renouvelable des entreprises ; efficacité hydrique des entreprises ; Agrisolaire ; Cybersécurité ;
- Effectives : plus de 77% des aides économiques attribuées en 2020 sur le seul Acte 1 de Rebond Nouvelle-Aquitaine (109 M€) ont déjà été payées aux bénéficiaires.

